

REGLEMENT INTERIEUR VIDE GRENIER
(BOURSE AUX VINYLs, DISQUES, BD, OBJETS DERIVES)
Association L'ORIENT'ARTIST 7 juillet 2012

Préambule : l'association L'ORIENT'ARTIST organise un vide-greniers dans les locaux de la Cité Allende, Bâtiment A : Salle A01, A02 et A03 et sur le parking intérieur, le Samedi 7 juillet de 9h00 à 17h30 .

Les exposants sont inscrits préalablement et disposent de tables et de chaises. Leurs identités et coordonnées sont portées sur le registre prévu à cet effet et qui sera transmis en Préfecture.

Circulation et Stationnement :

- a) Circulation et stationnement interdits dans la Cité Allende, en raison de l'organisation même du vide greniers, et de la présence extérieure de stands.
 - b) Les véhicules stationneront sur des places à proximité de la Cité Allende. Les places handicapées seront respectées.
- L'accès au bâtiment se fera par la porte d'entrée surmontée d'un grand A, en dehors de toute autre possibilité...

Consignes de sécurité (à respecter impérativement par les exposants)

- a) Les accès au parking comme aux bâtiments A,B,C et salles seront laissés libres de tout obstacle qui pourrait gêner la circulation et une éventuelle évacuation.
- b) A l'intérieur du bâtiment, il est interdit de fumer, d'allumer des bougies ou de faire brûler de l'encens. . .
- c) Les liquides inflammables sont interdits
- d) Toute sonorisation est interdite
- e) L'accès du bâtiment est interdit aux animaux

Réglementation du vide-grenier :

- a) La vente d'animaux vivants est strictement interdite
- b) La vente d'armes est strictement interdite
- c) La vente de gaz (en bouteilles ou en bonbonnes) est interdite
- d) La vente de produits alimentaires frais (lait, beurre, œufs, fromages, viandes hachées, crues...) est interdite
- e) Les exposants sont responsables des objets exposés, l'organisation décline toute responsabilité en cas de bris, perte ou vol
- f) Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement pendant toute la durée du vide-greniers.

Les organisateurs ont autorité pour exclure les exposants qui ne respecteraient pas ce règlement.

En cas de difficulté, de malaise, ou de blessure, s'adresser aux membres de l'association présents sur place.

Pour le Conseil d'Administration, le Président
M. MOUELO